

Bruxelles, le 1.10.2019
SWD(2019) 351 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

RÉSUMÉ DE L'ANALYSE D'IMPACT

accompagnant le document:

RÈGLEMENT (UE) .../... DE LA COMMISSION établissant des exigences en matière d'écoconception applicables aux lave-linge ménagers et aux lave-linge séchants ménagers conformément à la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil, modifiant le règlement (CE) n° 1275/2008 de la Commission

et abrogeant le règlement (UE) n° 1015/2010 de la Commission

et le document

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) .../... DE LA COMMISSION complétant le règlement (UE) 2017/1369 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'étiquetage énergétique des lave-linge ménagers et des lave-linge séchants ménagers

et abrogeant le règlement délégué (UE) n° 1061/2010 de la Commission et la directive 96/60/CE de la Commission

{C(2019) 1804 final} - {C(2019) 2124 final} - {SEC(2019) 337 final} -
{SWD(2019) 349 final}

Résumé de l'analyse d'impact

Analyse d'impact pour le règlement établissant des exigences d'écoconception applicables aux lave-linge ménagers et aux lave-linge séchants ménagers et abrogeant le règlement (UE) n° 1015/2010, et pour le règlement définissant l'étiquetage énergétique des lave-linge ménagers et des lave-linge séchants ménagers et abrogeant le règlement (UE) n° 1060/2010 et la directive 96/60/CE

A. Nécessité d'une action

Pourquoi? Quel est le problème abordé?

Les lave-linge consomment des quantités significatives d'électricité dans les foyers et sont soumis à des exigences minimales en matière d'efficacité énergétique et d'étiquetage énergétique. Les lave-linge séchants sont soumis à une obligation d'étiquetage énergétique. Grâce à ces exigences et aux progrès technologiques, la plupart des lave-linge commercialisés aujourd'hui relèvent des trois catégories d'étiquetage énergétique les plus élevées, tandis que la plupart des lave-linge séchants relèvent des deux catégories les plus élevées (A+ ou au-dessus). Cette évolution, bien évidemment positive, signifie toutefois également que les consommateurs ne sont pas en mesure de différencier suffisamment les performances des appareils sur le marché. En conséquence, ils pourraient finir par acheter des appareils de catégorie A+ sans se rendre compte que ces lave-linge ou lave-linge séchants, loin d'être ultra performants, sont en réalité les appareils les moins performants actuellement sur le marché.

En outre, les programmes utilisés pour tester les processus de lavage ne reflètent pas les conditions réelles d'utilisation car, vu leur longueur, les consommateurs évitent souvent de les utiliser et risquent donc de ne pas obtenir les niveaux de consommation d'énergie figurant sur l'étiquette. La mise à jour des exigences d'écoconception et d'étiquetage énergétique permettra de réaliser davantage d'économies énergétiques rentables.

Les règlements actuels relatifs à l'écoconception et à l'étiquetage énergétique ne contiennent aucune exigence contribuant aux objectifs de l'économie circulaire, comme la durabilité, la réparabilité et la recyclabilité, puisqu'ils se concentrent sur l'efficacité énergétique. Toutefois, les lave-linge et les lave-linge séchants, comme de nombreux autres produits, peuvent être sensiblement améliorés sur le plan de certains aspects de l'économie circulaire, tels que la disponibilité, le coût et la livraison des pièces de rechange, l'accès aux informations sur la réparation et l'entretien et des informations plus complètes sur le traitement en fin de vie des appareils: des mesures qui pourraient être progressivement mises en place dans le cadre des mesures d'écoconception. Par conséquent, l'introduction d'exigences portant sur la réparabilité et la recyclabilité aidera à inverser la tendance actuelle à la diminution de la durée de vie moyenne des lave-linge, contribuant ainsi aux objectifs de l'économie circulaire.

Quels objectifs cette initiative devrait-elle atteindre?

La révision des exigences d'écoconception existantes entraînera une baisse des dépenses des consommateurs en matière d'énergie, d'eau et d'appareils de remplacement ainsi qu'une hausse des revenus des fabricants, des revendeurs et des services de réparation. De plus, l'application de ces exigences aux lave-linge séchants apportera des avantages supplémentaires dans ces domaines.

La révision de l'étiquetage énergétique des lave-linge et des lave-linge séchants devrait permettre aux consommateurs de choisir des machines plus efficaces et donc de réduire leurs dépenses liées à l'énergie et à l'eau lorsqu'ils utilisent ces appareils.

Quelle est la valeur ajoutée d'une action à l'échelle de l'Union?

La valeur ajoutée apportée par l'imposition de niveaux minimaux d'efficacité et d'une étiquette énergétique à l'échelon de l'UE est indéniable.

En l'absence d'exigences harmonisées au niveau de l'Union, il est possible que les États membres réinstaurent des exigences nationales minimales d'efficacité énergétique par produit, dans le cadre de leurs politiques énergétique et environnementale. Cela nuirait à la libre circulation des marchandises et augmenterait les coûts de conformité pour les entreprises européennes.

B. Les solutions

Quelles sont les options législatives et non législatives envisagées? Y a-t-il une option privilégiée? Pourquoi?

Pour les lave-linge et pour le cycle de lavage des lave-linge séchants, les options suivantes ont été envisagées:

- Option lavage 1: scénario de base (statu quo): pas d'actions supplémentaires, les réglementations actuellement en place restent inchangées;
- Option lavage 2: combinaison d'exigences d'écoconception et d'étiquetage énergétique établissant une température minimale de 35 degrés;
- Option lavage 3: combinaison d'exigences d'écoconception et d'étiquetage énergétique fixant à trois heures la durée maximale du programme de test pour les demi-charges ou les quarts de charge tout en fournissant sur l'étiquette énergétique des informations concernant la charge pleine;
- Option lavage 4: combinaison d'exigences d'écoconception et d'étiquetage énergétique fixant une durée maximale du programme de test proportionnelle à la capacité de l'appareil;
- Option lavage 5: combinaison d'exigences d'écoconception sur l'efficacité des matériaux concernant les aspects liés à la fin de vie et à la réparabilité, notamment la disponibilité des pièces de rechange.

Pour le cycle de lavage et séchage combinés des lave-linge séchants, les options suivantes ont été envisagées:

- Option lavage/séchage 1: scénario de base (statu quo): pas d'actions supplémentaires, la directive actuellement en place reste inchangée;
- Option lavage/séchage 2: combinaison de nouvelles ambitions basses en matière d'exigences d'écoconception et d'une mise à jour de l'étiquetage énergétique;
- Option lavage/séchage 3: combinaison de nouvelles ambitions modérées en matière d'exigences d'écoconception et d'une mise à jour de l'étiquetage énergétique;
- Option lavage/séchage 4: combinaison d'exigences d'écoconception relatives à l'efficacité des matériaux identiques à l'option lavage 5.

Dans tous les scénarios à l'exception du statu quo, l'étiquette énergétique A-G repose sur de nouveaux tests et est réajustée.

L'option privilégiée pour les lave-linge et pour le cycle de lavage des lave-linge séchants est l'option lavage 4 avec deux volets de l'efficacité énergétique, en combinaison avec les exigences de l'option lavage 5 en matière d'efficacité des matériaux. Pour la fonction «lavage et séchage» combinés des lave-linge séchants, l'option privilégiée est l'option lavage/séchage 3 avec deux volets de l'efficacité énergétique, en combinaison avec l'option lavage/séchage 4. Ces deux options permettent d'obtenir les meilleures économies d'énergie et de ressources globales, tout en contribuant de manière conséquente mais réaliste aux objectifs de l'économie circulaire.

Qui soutient quelle option?

Si les parties prenantes n'ont pas commenté toutes les combinaisons de mesures détaillées dans les différents scénarios, elles ont exprimé leurs préférences.

Les parties prenantes du secteur n'étaient pas en faveur de plafonner la durée du programme de test et certaines préféraient une exigence minimale de température. Les États membres se sont en général exprimés en faveur d'une durée plafond, tandis que les associations de consommateurs et les ONG environnementales soutenaient les deux exigences. Les membres du secteur et certains États membres ont exprimé des inquiétudes quant à l'applicabilité des exigences d'efficacité des matériaux mais ont également soutenu leur inclusion. L'approche prudente adoptée devrait faciliter la mise en œuvre.

C. Incidences de l'option privilégiée

Quels sont les avantages de l'option privilégiée (ou, à défaut, des options principales)?

D'ici 2030, les options privilégiées pour les lave-linge et les lave-linge séchants devraient conjointement entraîner:

- des économies d'électricité de 2,48 TWh/an et des économies d'eau de 711 millions de mètres cubes par an;
- une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 0,84 million de tonnes d'équivalent CO2 par an;
- des économies annuelles de 7,15 milliards d'EUR pour les consommateurs;
- des revenus commerciaux supplémentaires de 1,1 milliard d'EUR par an, entraînant la création de 3 110 postes supplémentaires dans le secteur manufacturier européen et de 27 940 postes dans le secteur de la vente au détail;
- le maintien de la compétitivité des industries européennes et de leur rôle de premier plan en tant que fabricants de grande qualité;
- la promotion de l'innovation pour des lave-linge et des lave-linge séchants plus efficaces;
- des revenus et des bénéfices plus élevés pour les entreprises indépendantes (telles que les PME) travaillant dans le domaine de la réparation et de la remise en état des produits.

Quels sont les coûts de l'option privilégiée (ou, à défaut, des options principales)?

Pour les fournisseurs, les coûts sont de 2,7 millions d'EUR pour la production de deux séries d'étiquettes énergétiques (l'une conforme aux réglementations existantes et l'autre aux nouvelles mesures) pendant une période de «chevauchement» de six mois. Pour les vendeurs, le réétiquetage des produits exposés occasionnera un coût ponctuel de 450 000 EUR. De plus, pour les fournisseurs, le coût de la base de données est estimé à 490 000 EUR par an et, pour le budget de l'Union, il est estimé à un coût ponctuel de 490 000 EUR et à un coût annuel de 49 420 euros pour l'entretien de la base de données.

Quelle sera l'incidence sur les entreprises, les PME et les microentreprises?

Voir les coûts et les avantages susmentionnés. En outre, de nombreuses organisations indépendantes de réparation sont des PME ou des microentreprises, qui tireront en particulier profit des exigences relatives à la réparabilité.

Y aura-t-il une incidence notable sur les budgets nationaux et les administrations nationales?

Non, les coûts pour les autorités de surveillance du marché devraient rester pratiquement inchangés. Les coûts de mise en œuvre des règlements sont difficiles à estimer, mais la charge administrative devrait diminuer grâce à la base de données sur les produits.

Y aura-t-il d'autres incidences notables?

Oui, l'option privilégiée devrait avoir une incidence positive sur la compétitivité et l'innovation au sein de l'Union tout en permettant le développement d'un marché indépendant de la réparation, ce qui entraînera des économies de ressources.

D. Suivi

Quand la législation sera-t-elle réexaminée?

Un réexamen aura lieu au plus tard cinq ans après l'entrée en vigueur.